

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 23 novembre 2020 à 19 h, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Est absente : Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (articles 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

Conformément aux directives sanitaires du gouvernement provincial, un enregistrement audio sera réalisé et disponible en différé sur le site internet de la municipalité pour les personnes ne pouvant assister à la séance en raison du nombre de places limité.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constatation de la signification de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
4. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

2020-211 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation transmis le 14 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

2020-212 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu qu'il y a lieu de mettre à jour la programmation de travaux adoptée en vertu de la résolution #2020-044;

En conséquence, il est proposé Monsieur Alain Leprince et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°3 ci-jointe (qui consiste à des travaux de pavage dans le 4^e Rang Est, d'une partie du 4^e Rang Ouest et de la route Lepage) ainsi que de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°3 ci-jointe comporte des coûts réalisés réels de 478 874 \$ et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles de 268 145 \$;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme (50 \$ par habitant par année = 153 500 \$);

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée par le public.

5. *Levée de l'assemblée*

2020-213 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de lever la séance à 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire